

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 37

Artikel: Hé ! Là !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Eh ! bonjour, père François ! On ne vous avait pas vu. Comment va ?
 — Oh ! bien, ça va, ça va... comme les vieux... Vous entrez prendre quelque chose ?
 — Hum !... Nous vous dirons que...
 — Allons, allons, c'est sans façons, sur le pouce.

Les trois Lausannois, précédés de leur amphitryon, pénétrèrent dans la maison.

— Vous savez, fait ce dernier, je vous mène pas à la cave. Notre petit vin vous va pas tant, hein ?...

— Oh !... peu... père François... permettez...
 — Oué, oué, dites seulement, pour vous, c'est du verjus... Ces Lausannois n'aiment que le Lavaux... c'est qu'une idée, mais enfin, quoi, c'est comme ça.

Et ce disant, le père François sort du buffet quatre grands verres à vin, puis une bouteille ornée d'une mirifique étiquette, sur laquelle on lit, en lettres d'or, le mot COGNAC.

Le campagnard remplit jusqu'au bord les quatre verres, comme si c'était du vin, puis trinquant :

— Eh bien, messieurs, goûtez-moi ça ! (Faisant claquer sa langue contre son palais). Qu'en dites-vous ?... Vous savez, ce n'est pas de cette cochonnerie de cognac qui nous vient de l'étranger. C'est de pure fabrication de chez nous ; je l'achète justement à Lausanne, chez *** ; un franc cinquante la bouteille. C'est du tout bon... A la vôtre !... Vous ne buvez pas !... Allez-y seulement ;... y en a encore...

HONNEUR AUX BRAVES !

Jadis, dans une réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande, M. Galiffe avait fait une communication très intéressante sur les distinctions accordées en Suisse, au XIX^e siècle, pour faits de guerre, par les autorités fédérales et cantonales. En voici un résumé.

*

Le gouvernement fédéral a fait frapper trois médailles distribuées aux soldats suisses.

La première, par le fait qu'elle rappelle, est la médaille de fer fondu portant le nom du destinataire, décrétée le 7 août 1817 et destinée aux défenseurs des Tuileries le 10 août 1792 ; elle se portait avec un ruban aux couleurs fédérales.

Une seconde médaille d'argent fut frappée en 1800 par le gouvernement de la république helvétique pour récompenser la valeur militaire ; le ruban rappelait les prétendues couleurs de Guillaume-Tell : jaune, vert et rouge.

Enfin, une médaille d'argent décrétée le 20 avril 1815 était destinée aux soldats des régiments suisses revenus dans leur patrie aux Cent-jours ; le ruban était aux couleurs fédérales.

Les gouvernements cantonaux, à leur tour, accordèrent certaines distinctions.

En 1804, Zurich fit frapper une médaille d'argent en l'honneur des soldats qui avaient pris part à la répression de la révolte des paysans.

En 1814, Genève donna une récompense semblable aux citoyens qui, au départ de la garnison française, avaient formé la garde nationale genevoise. A la même époque, les Autrichiens entrés à Genève s'étaient emparés de l'artillerie française et avaient considéré comme de bonne prise les canons de la république : un officier d'artillerie genevois, Joseph Pinon, ne voulut pas abandonner ces pièces ; il les suivit jusqu'à Vienne et fit si bien qu'il les ramena à Genève ; le 8 août 1814, le gouvernement récompensa ce brave officier par le don d'une médaille d'or.

L'insurrection libérale de Bourquin dans le canton de Neuchâtel en 1831 fournit au gouvernement royaliste l'occasion de récompenser ses défenseurs par une médaille d'argent ; le ruban présente deux variétés : l'une aux couleurs de Prusse, l'autre aux couleurs de Neuchâtel avec

liséré aux couleurs de Prusse. On sait que le contingent neuchâtelois s'étant présenté au camp de Thounne avec cette médaille, le port en fut interdit par la diète.

L'attitude de notre compatriote Ch. Monnard et celle du député de Genève Rigaud à la diète de 1838, lors des menaces du gouvernement de juillet à l'occasion de la présence en Suisse de Louis-Napoléon Bonaparte, leur valut une médaille du gouvernement de Zurich et une des Suisses établis au Brésil. La première se trouve en or et bronze ; la seconde, en or, argent et bronze.

La défaite des corps-francs dans le canton de Lucerne, en 1845, est rappelée par quatre médailles frappées par les Etats de Lucerne, Uri, Obwald et Nidwald en l'honneur des troupes restées fidèles au gouvernement.

Le choix du général Dufour comme commandant de l'armée fédérale en 1847 dans la guerre du Sonderbund engagea le gouvernement de Genève à remettre une médaille commémorative à tous les soldats genevois qui avaient fait la campagne.

On pourrait enfin rapprocher des distinctions accordées aux militaires la médaille offerte en juin 1866 par les officiers suisses au général Dufour à l'occasion de l'achèvement de la carte topographique.

Un membre de l'assemblée, M. Louis Carrard, a signalé en outre une médaille d'or accordée par le gouvernement de Zurich à un citoyen qui, au commencement du siècle, avait épargné à cette ville une contribution de guerre.

HÉ ! LA !

UN crime sensationnel venait d'être commis. Gendarmes et policiers battaient le pays en tous sens à la recherche du ou des assassins.

Au petit matin, deux gendarmes rencontrent un cycliste filant à toute allure. Ce dernier n'est pas, bien entendu, dans le costume du monsieur qui s'en va dîner chez un conseiller d'Etat ou chez M. le syndic.

— Hé là ! crient les gendarmes, arrêtez !

Le cycliste qui n'a aucune raison de croire que c'est à lui que cet ordre s'adresse, continue son chemin.

— Hé ! là bas, crie le gendarme, plus impérieux, vous n'entendez donc pas que je vous crie de vous arrêter ?

Le cycliste cesse de pédaler.

— Descendez de votre machine ! fait le gendarme, s'approchant.

Le cycliste, qui n'y comprend rien, reste en selle et demande :

— Mais, enfin, que me voulez-vous ?

— Pied à terre, je vous dis ! reprend le gendarme d'un ton qui ne souffre pas de réplique.

Le cycliste met à pied à terre.

— Qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Où allez-vous ?

Le cycliste, de plus en plus ébahi :

— De quel droit me demandez-vous ça ? Et puis, est-ce que ça vous regarde ?

— De quel droit !... de quel droit !... On va vous le faire voir tout de suite... Au nom de la loi, je vous arrête !

— Oh ! oh ! doucement, les basses. On n'arrête pas les gens comme ça ! D'abord, qu'ai-je fait ?

— Avez-vous des papiers ? continue le gendarme, qui roule des yeux furibonds.

— Si j'ai des papiers ? Je vous crois. Que dites-vous de ce permis de pêche ? Et puis, voilà mes engins. Et que les truites n'ont qu'à se bien tenir, avec !

Pandore n'est pas rieur ; il n'aime point la plaisanterie. Il scrute attentivement le permis de pêche qu'on lui a présenté, et son titulaire, qui, vrai, a tout l'air d'un bien brave homme, incapable de tuer une mouche... à moins qu'elle

n'ait figure de truite. Puis, après un moment de silence et rendant le permis au cycliste :

— C'est en règle ! Vous pouvez aller. Extiusez ! Mais, vous comprenez, on nous a donné ordre d'arrêter tous les gens suspects ! Alors !...

L'ADDITION FORCÉE

Vous invitez une personne à faire en commun une addition, en la prévenant à l'avance que le total en sera 19,998.

La personne pose un nombre de quatre chiffres, par exemple :

5248

Vous posez en dessous quatre autres chiffres, de façon que chacun de vos chiffres forme 9 avec celui qui est au-dessus. Vous posez donc :

4751

La personne pose un troisième nombre, soit :

9280

Vous posez

719

Réunissant le tout, vous avez bien

19998

La clé de ces amusements est facile à trouver. Il s'agit au fond d'une multiplication du nombre 9 par la moitié de la quantité de nombres qu'il y a dans l'addition.

Supposons que vous vouliez faire l'addition de six nombres de quatre chiffres chacun. En opérant comme plus haut, vous faites en réalité l'addition suivante :

9999

9999

9999

9999

9999

29997

Vous pouvez donc annoncer à l'avance que le total d'une addition de six nombres de quatre chiffres sera 29997, en vous réservant, bien entendu, de pouvoir poser trois des zéros.

Si, par hasard, la personne pose des zéros, vous avez soin de poser des 9 au-dessous.

Aux promotions. — Deux petites filles sortent du temple où a eu lieu la distribution des prix. L'une emporte avec joie trois livres magnifiquement reliés ; la seconde, hélas, n'emporte rien.

Aussi, celle-ci dit-elle à son amie :

— Ecoute, Sophie, prête-moi un de tes livres... seulement pour passer dans la rue.

Pour la table de famille. — Ce fut une bien belle fête tout de même, que la *Fête fédérale de gymnastique*. Tout de même, c'est-à-dire malgré la pluie. Le souvenir en reste gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs. Mais il y a plus encore, c'est l'*Album officiel illustré*, édité par MM. A. Duvernay et G. Vane-Burnier.

Deux notices très complètes, l'une en français de M. Ernest Tissot, l'autre en allemand de M. Fritz Wœlfli, 75 illustrations et portraits, évoquent de la façon la plus heureuse les divers épisodes de cette belle fête et tout enfin ce que le souvenir n'en saurait laisser échapper.

Kursaal. — Le programme de la semaine de clôture comptera parmi les plus intéressants de la série, car il convient de laisser une bonne impression finale aux habitués toujours plus nombreux des spectacles cinématographiques de Bel-Air.

Citons au hasard : « Le mouchoir de Marie », scène patriotique à grand effet de MM. Maurice de Ferandy et Jean Kolb ; « Gribouille dans les Alpes », vue comique de la plus joyeuse fantaisie ; « Louis XI », scènes historiques impressionnantes ; « L'agent 324 a du chagrin », l'ordonnance illisible, et autres vues d'un comique insurpassable.

Lumen. — On peut voir cette semaine au théâtre Lumen : L'arrivée du Zeppelin III, à Berlin, la réception enthousiaste faite à l'inventeur par Guillaume II et la foule considérable, acclamant le comte.

Lundi 13 courant et jours suivants, Lumen donnera aux Lausannois l'occasion d'entendre pour la première fois, le célèbre virtuose harpiste, M. de Luca. Le jeune virtuose harpiste a partout conquis ses auditeurs par son talent extraordinaire, qui brille dans chaque phrase, dans chaque passage, du plus simple au plus abstrait. Son instrument rend, entre ses mains, la plénitude du chant le plus pur et l'expression la plus délicieuse.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.